

2010/2434 - Remplacement des lanternes équipées de lampes à vapeur de mercure - Lyon tous arrondissements - Opération 60026832 - Lancement de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme 2009-1, « Conservation du patrimoine éclairage public » programme 20013 « Conservation du patrimoine éclairage public » pour un montant de 1 000 000 d'euros (Direction de l'Eclairage Public) (BMO du 10/05/2010, p. 1087)

Rapporteur : M. BUNA Gilles

M. BUNA Gilles, rapporteur : Il s'agit des lampes à vapeur de mercure. Là encore nous nous conformons à la législation puisqu'elles sont interdites à la vente et donc ça concerne les espaces publics à partir de 2015 et deuxièmement cela permet de faire des économies de consommation d'énergie.

M. LE MAIRE : Je mets aux voix les conclusions de mon rapport. Il n'y a pas d'opposition ? Elles sont adoptées.

(Adopté.)